

ARRETE 2025\58

DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Rue de Seine

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la Société STPEE représentée par M. Anthony COMPANYY - courriel : recepisse@dictservices.fr pour le compte d'ENEDIS – rue de Seine – 78930 GUERVILLE,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue de Seine,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux de pose d'un coffret de raccordement ENEDIS sur le trottoir au droit du numéro 50 rue de Seine.

Article 2 : Ces travaux nécessitent une ouverture et fermeture de tranchée sur le trottoir. A compter **du vendredi 20 Juin 2025 et pour une durée de 5 jours**, le stationnement sera interdit dans le périmètre du n° 30 et n° 50 rue de Seine. La circulation sera réduite sur une seule voie et régulée par hommes trafics ou feux tricolores pendant la durée des interventions.

Article 3 : Des panneaux de signalisation routière seront installés de part et d'autre de la zone des travaux et la circulation sera réduite à 30 km/h.

Article 4 : La pré signalisation devra être mise en place en amont et en aval, les panneaux de signalisation seront à la charge, mis en place et entretenus par le pétitionnaire.

Article 5 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

Pétitionnaire

La Gendarmerie de Septeuil

Fait à Guerville (Yvelines), le 5 juin 2025

Michel HARDY
L'Adjoint par délégation,